

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Nombre de membres
du Conseil Syndical**

Légal : 40
Désignés :30
(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)
Présents :16
Visio :0
Votants :32
Procuration.....8
Date de la convocation :
29 mars 2024

SEANCE DU 5 AVRIL 2024

Délibération 2024-09

OBJET : Budget Primitif 2024

Le 5 avril 2024 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, Kevin SEBASTIAN, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Gilbert TAULANE, Daniel LEBLAY, Marie Josée MERO

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET
Catherine LANZA à Anne Laure SEBBAR
Fabrice MORENON à Kevin SEBASTIAN
Françoise BRUNETEAUX à Françoise THOMEL
Roland RAIBAUDI à Daniel LEBLAY
Marie-Louise GOURDON à Anne Marie BOUSQUET
Arnaud PRIGENT à Pierre CORPORANDY
Christophe ULIVIERI à Xavier WIIK

Membres excusés :

Emmanuel DELMOTTE, Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, Christophe FONCK, Bernard ALENDA, Patrick PEIRETTI, Denise LAURENT, Marc OCCELLI, François WYSZKOWSKI

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement avec l'article L.1612-1, il appartient au Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers de voter son Budget Primitif de l'année 2024 dont il vient de lui être donné lecture.

Conformément aux dispositions respectivement de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (dite « Loi NOTRe ») et de la Circulaire Ministérielle n°IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux Collectivités Territoriales, il est annexé au projet de Budget Primitif une Note Explicative sur les informations financières essentielles ainsi qu'un Rapport sur l'État et l'Évolution de la Dette.

Le Budget Primitif de l'année 2024 s'équilibre de la façon suivante :

Section d'Exploitation

- Dépenses : 45 220 121,64 €
 - Recettes : 45 220 121,64 €
- ⇒ Résultat : EQUILIBRE

Section d'Investissement

- Dépenses : 21 053 220,20 €
 - Recettes : 21 053 220,20 €
- ⇒ Résultat : EQUILIBRE

Total du Budget : 66 273 341,84 €

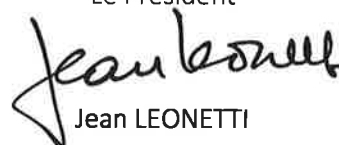
Ainsi, le Budget Primitif de l'année 2024 inclut le Chapitre « 012 » qui retrace les dépenses de masse salariale. Celui-ci reflète le tableau des effectifs du personnel qui dresse l'état des emplois permanents ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants, tout en détaillant la répartition des postes entre les 2 statuts gérés par le Syndicat agents publics et salariés de droit privé. Les développements en cours d'UNIVALOM induisent d'ajuster le tableau des effectifs de la façon présentée dans le document annexé.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** les décisions traduites dans l'annexe de présentation budgétaire et le Rapport sur l'État et l'Évolution de la Dette joints ainsi que le Budget Primitif de l'année 2024 hors T.V.A. explicitées dans les annexes légales et réglementaires jointes.
- **ENTERINE** le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à créer les postes,
- **INSCRIT** les crédits correspondants sur le Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de mise en ligne : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

- 5 AVR. 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004607600010	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus UNIVALOM SYNDICAT MIXTE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : ANTIBES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL UNIVALOM (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 20

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 21

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 25

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 26

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 27

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 29

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 31

A3.2 - Etalement des provisions 32

A4.1 - Equilibre des opérations financières 33

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 34

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 35

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 36

B1.5 - Etat des marchés de partenariat 37

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 38

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 41

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 42

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

006-200046076-20240405-2024-09-DE
 Date de réception pour les services de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
 Date de réception préfecture : 05/04/2024

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	45 220 121,64	37 483 482,17
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	7 736 639,47
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		45 220 121,64	45 220 121,64

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	20 351 151,39	20 750 648,34
		+	+
R	E		
P	P	702 068,81	0,00
O	R		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	302 571,86
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		21 053 220,20	21 053 220,20

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	66 273 341,84	66 273 341,84
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	31 470 959,06	0,00	31 218 207,77	31 218 207,77	31 218 207,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 199 300,32	0,00	5 812 200,00	5 812 200,00	5 812 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	169 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des dépenses de gestion des services		36 839 259,38	0,00	37 210 407,77	37 210 407,77	37 210 407,77
66	Charges financières	2 816 457,31	0,00	3 241 182,68	3 241 182,68	3 241 182,68
67	Charges exceptionnelles	222 600,00	0,00	112 600,00	112 600,00	112 600,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	38 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		39 916 316,69	0,00	40 602 190,45	40 602 190,45	40 602 190,45
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 140 559,00		2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 469 441,00		2 217 931,19	2 217 931,19	2 217 931,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 610 000,00		4 617 931,19	4 617 931,19	4 617 931,19
TOTAL		44 526 316,69	0,00	45 220 121,64	45 220 121,64	45 220 121,64

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 220 121,64
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	26 135,20	26 135,20	26 135,20
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 901 520,00	0,00	31 917 600,00	31 917 600,00	31 917 600,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 405 000,00	0,00	3 590 000,00	3 590 000,00	3 590 000,00
75	Autres produits de gestion courante	48 500,00	0,00	50 500,00	50 500,00	50 500,00
Total des recettes de gestion des services		35 355 020,00	0,00	35 584 235,20	35 584 235,20	35 584 235,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	7 436,10		8 246,97	8 246,97	8 246,97
Total des recettes réelles d'exploitation		35 362 456,10	0,00	35 592 482,17	35 592 482,17	35 592 482,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 447 500,00		1 891 000,00	1 891 000,00	1 891 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 447 500,00		1 891 000,00	1 891 000,00	1 891 000,00
TOTAL		36 809 956,10	0,00	37 483 482,17	37 483 482,17	37 483 482,17

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 736 639,47
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 220 121,64
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 726 931,19
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Accuse de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	64 500,00	39 929,50	25 000,00	25 000,00	64 929,50
21	Immobilisations corporelles	2 639 549,21	662 139,31	4 923 000,00	4 923 000,00	5 585 139,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 827 992,00	0,00	2 150 000,00	2 150 000,00	2 150 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 532 041,21	702 068,81	7 098 000,00	7 098 000,00	7 800 068,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 983 400,00	0,00	11 132 151,39	11 132 151,39	11 132 151,39
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 997 400,00	0,00	11 142 151,39	11 142 151,39	11 142 151,39
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 529 441,21	702 068,81	18 240 151,39	18 240 151,39	18 942 220,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 447 500,00		1 891 000,00	1 891 000,00	1 891 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	220 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 667 500,00		2 111 000,00	2 111 000,00	2 111 000,00
	TOTAL	12 196 941,21	702 068,81	20 351 151,39	20 351 151,39	21 053 220,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 053 220,20
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	6 864 705,00	0,00	5 412 942,81	5 412 942,81	5 412 942,81
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	10 499 774,34	10 499 774,34	10 499 774,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 164 705,00	0,00	15 912 717,15	15 912 717,15	15 912 717,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	4 840,94	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	4 840,94	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 169 545,94	0,00	15 912 717,15	15 912 717,15	15 912 717,15
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 140 559,00		2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00

Accusé de réception en préfecture
016-200048076-20240408-2024-09-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception en préfecture : 03/04/2024

UNIVALOM SYNDICAT MIXTE - BUDGET PRINCIPAL UNIVALOM - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 469 441,00		2 217 931,19	2 217 931,19	2 217 931,19
041	Opérations patrimoniales (4)	220 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 830 000,00		4 837 931,19	4 837 931,19	4 837 931,19
TOTAL		11 999 545,94	0,00	20 750 648,34	20 750 648,34	20 750 648,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		302 571,86
--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		21 053 220,20
---	--	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 726 931,19
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	31 218 207,77		31 218 207,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 812 200,00		5 812 200,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	180 000,00		180 000,00
66	Charges financières	3 241 182,68	0,00	3 241 182,68
67	Charges exceptionnelles	112 600,00	160 000,00	272 600,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	38 000,00	2 057 931,19	2 095 931,19
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 400 000,00	2 400 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	40 602 190,45	4 617 931,19	45 220 121,64

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 220 121,64
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 891 000,00	1 891 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 132 151,39	0,00	11 132 151,39
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	64 929,50	0,00	64 929,50
21	Immobilisations corporelles (6)	5 585 139,31	15 000,00	5 600 139,31
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 150 000,00	205 000,00	2 355 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	18 942 220,20	2 111 000,00	21 053 220,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 053 220,20
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Voir chapitre « Opérations d'équipement ».

Date de télétransmission : 05/04/2024

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Date de réception préfecture : 05/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	26 135,20		26 135,20
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 917 600,00		31 917 600,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	3 590 000,00		3 590 000,00
75	Autres produits de gestion courante	50 500,00		50 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 891 000,00	1 891 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	8 246,97	0,00	8 246,97
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		35 592 482,17	1 891 000,00	37 483 482,17

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 736 639,47
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 220 121,64
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 412 942,81	0,00	5 412 942,81
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 499 774,34	0,00	10 499 774,34
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	110 000,00	110 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	245 000,00	245 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	25 000,00	25 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 057 931,19	2 057 931,19
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		2 400 000,00	2 400 000,00
Recettes d'investissement – Total		15 912 717,15	4 837 931,19	20 750 648,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	302 571,86
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 053 220,20
---	----------------------

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	31 470 959,06	31 218 207,77	31 218 207,77
604	Achats d'études, prestations de services	29 095 600,00	28 508 507,77	28 508 507,77
605	Achats de matériel, équipements	114 500,00	130 200,00	130 200,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	31 000,00	46 200,00	46 200,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	100 000,00	135 000,00	135 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	26 600,00	26 600,00
6066	Carburants	190 500,00	231 800,00	231 800,00
6068	Autres matières et fournitures	227 359,06	460 000,00	460 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	9 000,00	7 400,00	7 400,00
6132	Locations immobilières	65 500,00	75 900,00	75 900,00
6135	Locations mobilières	50 500,00	29 300,00	29 300,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	176 500,00	157 500,00	157 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	102 000,00	89 500,00	89 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	95 000,00	89 000,00	89 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	57 000,00	129 900,00	129 900,00
61551	Entretien matériel roulant	153 000,00	168 700,00	168 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 300,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	78 300,00	120 400,00	120 400,00
6161	Multirisques	26 400,00	40 000,00	40 000,00
6168	Autres	53 000,00	55 000,00	55 000,00
618	Divers	62 200,00	75 800,00	75 800,00
6226	Honoraires	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	90 700,00	206 200,00	206 200,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6237	Publications	10 000,00	12 800,00	12 800,00
6238	Divers	302 000,00	15 000,00	15 000,00
6248	Divers	20 000,00	21 800,00	21 800,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	6 500,00	6 500,00
6256	Missions	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	8 500,00	7 000,00	7 000,00
6262	Frais de télécommunications	56 000,00	46 800,00	46 800,00
627	Services bancaires et assimilés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	39 000,00	39 000,00
6288	Autres	2 000,00	1 000,00	1 000,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	60 000,00	49 500,00	49 500,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	60 000,00	85 000,00	85 000,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	15 000,00	15 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	6 100,00	6 100,00	6 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	27 000,00	47 800,00	47 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 199 300,32	5 812 200,00	5 812 200,00
6218	Autre personnel extérieur	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	15 000,00	17 000,00	17 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 000,00	34 000,00	34 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 392 990,32	3 680 000,00	3 680 000,00
6412	Congés payés	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6413	Primes et gratifications	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	8 000,00	50 000,00	50 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	745 000,00	915 000,00	915 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	25 000,00	30 000,00	30 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	570 000,00	618 000,00	618 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	35 000,00	35 200,00	35 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
648	Autres charges de personnel	283 310,00	340 000,00	340 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	169 000,00	180 000,00	180 000,00
6531	Indemnités élus	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6532	Frais de mission élus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	60 000,00	68 000,00	68 000,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	18 000,00	18 000,00
6588	Charges diverses de gestion courante	38 000,00	0,00	0,00
6589	Autres charges diverses de gestion courante	0,00	38 000,00	38 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		36 839 259,38	37 210 407,77	37 210 407,77
= (011 + 012 + 014 + 65)				
66	Charges financières (b) (8)	2 816 457,31	3 241 182,68	3 241 182,68

Accusé de réception en préfecture
 010200046076-20240405-2024-0405
 Date de télétransmission : 05/04/2024
 Date de réception préfecture : 06/04/2024

UNIVALOM SYNDICAT MIXTE - BUDGET PRINCIPAL UNIVALOM - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 899 231,23	1 700 000,00	1 700 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	427 236,08	95 982,68	95 982,68
6618	Intérêts des autres dettes	489 890,00	375 200,00	375 200,00
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	0,00	1 070 000,00	1 070 000,00
6688	Autre	100,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	222 600,00	112 600,00	112 600,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6717	Rappel d'impôts (hors impôts bénéfice)	500,00	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	160 000,00	50 000,00	50 000,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	100,00	100,00	100,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	56 000,00	56 000,00	56 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	38 000,00	38 000,00	38 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	38 000,00	38 000,00	38 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		39 916 316,69	40 602 190,45	40 602 190,45
023	Virement à la section d'investissement	3 140 559,00	2 400 000,00	2 400 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 469 441,00	2 217 931,19	2 217 931,19
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	160 000,00	160 000,00	160 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 309 441,00	2 057 931,19	2 057 931,19
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 610 000,00	4 617 931,19	4 617 931,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 610 000,00	4 617 931,19	4 617 931,19
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		44 526 316,69	45 220 121,64	45 220 121,64

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 220 121,64
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	334 745,24
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	238 762,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	95 982,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	26 135,20	26 135,20
64198	Autres remboursements	0,00	26 135,20	26 135,20
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 901 520,00	31 917 600,00	31 917 600,00
703	Ventes de produits résiduels	1 850 000,00	1 233 000,00	1 233 000,00
706	Prestations de services	29 991 520,00	30 655 000,00	30 655 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	60 000,00	29 600,00	29 600,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 405 000,00	3 590 000,00	3 590 000,00
74	Subventions d'exploitation	3 405 000,00	3 590 000,00	3 590 000,00
75	Autres produits de gestion courante	48 500,00	50 500,00	50 500,00
752	Revenus des immeubles	500,00	500,00	500,00
7588	Autres	48 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		35 355 020,00	35 584 235,20	35 584 235,20
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	7 436,10	8 246,97	8 246,97
7817	Rep. dépréciat° actifs circulants	7 436,10	8 246,97	8 246,97
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		35 362 456,10	35 592 482,17	35 592 482,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 447 500,00	1 891 000,00	1 891 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 447 500,00	1 891 000,00	1 891 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 447 500,00	1 891 000,00	1 891 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		36 809 956,10	37 483 482,17	37 483 482,17

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 736 639,47
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 220 121,64
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	64 500,00	25 000,00	25 000,00
2031	Frais d'études	44 500,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	20 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 639 549,21	4 923 000,00	4 923 000,00
2111	Terrains nus	485 000,00	613 000,00	613 000,00
2135	Installations générales, agencements	1 028 638,89	3 455 000,00	3 455 000,00
2154	Matériel industriel	571 737,00	700 000,00	700 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	80 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	443 923,00	130 000,00	130 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 250,32	25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 827 992,00	2 150 000,00	2 150 000,00
2313	Constructions	2 827 992,00	2 150 000,00	2 150 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 532 041,21	7 098 000,00	7 098 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	4 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 983 400,00	11 132 151,39	11 132 151,39
1641	Emprunts en euros	2 494 000,00	2 038 377,05	2 038 377,05
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	10 000,00	10 000,00
166	Refinancement de dette	0,00	6 429 774,34	6 429 774,34
1675	Dettes marchés de partenariat	2 479 400,00	2 654 000,00	2 654 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	10 000,00	10 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 997 400,00	11 142 151,39	11 142 151,39
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 529 441,21	18 240 151,39	18 240 151,39
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 447 500,00	1 891 000,00	1 891 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 447 500,00	1 891 000,00	1 891 000,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	7 500,00	8 000,00	8 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	87 000,00	50 000,00	50 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	15 000,00	33 000,00	33 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	1 338 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	220 000,00	220 000,00	220 000,00
2135	Installations générales, agencements	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2313	Constructions	145 000,00	145 000,00	145 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 667 500,00	2 111 000,00	2 111 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		12 196 941,21	20 351 151,39	20 351 151,39

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	702 068,81
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 053 220,20
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 2004 art 16 B3 pour le détail des opérations d'équipement.

Date de télétransmission : 05/04/2024

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Date de réception préfecture : 03/04/2024

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	6 864 705,00	5 412 942,81	5 412 942,81
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	200 000,00	80 000,00	80 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	6 664 705,00	5 332 942,81	5 332 942,81
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	10 499 774,34	10 499 774,34
1641	Emprunts en euros	300 000,00	4 070 000,00	4 070 000,00
166	Refinancement de dette	0,00	6 429 774,34	6 429 774,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 164 705,00	15 912 717,15	15 912 717,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 840,94	0,00	0,00
1068	Autres réserves	4 840,94	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 840,94	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		7 169 545,94	15 912 717,15	15 912 717,15
021	Virement de la section d'exploitation	3 140 559,00	2 400 000,00	2 400 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 469 441,00	2 217 931,19	2 217 931,19
2154	Matériel industriel	70 000,00	70 000,00	70 000,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28031	Frais d'études	15 000,00	42 250,00	42 250,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	5 960,00	5 960,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	0,00	536 570,00	536 570,00
28128	Aménagement Autres terrains	9 100,00	6 006,00	6 006,00
28131	Bâtiments	36 600,00	71 398,00	71 398,00
28135	Installations générales, agencements, ..	69 850,00	390 297,19	390 297,19
28145	Aménagements construction sol d'autrui	20 205,00	19 685,00	19 685,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	1 720,00	12 160,00	12 160,00
28151	Installations complexes spécialisées	4 660,00	350,00	350,00
28154	Matériel industriel	184 760,00	239 000,00	239 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	368 895,00	219 900,00	219 900,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	102 200,00	45 900,00	45 900,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	8 700,00	8 260,00	8 260,00
28181	Installations générales, agencements	343 701,00	326 131,00	326 131,00
28182	Matériel de transport	98 500,00	84 904,00	84 904,00
28183	Matériel de bureau et informatique	35 300,00	33 860,00	33 860,00
28184	Mobilier	2 900,00	3 100,00	3 100,00
28188	Autres	7 350,00	12 200,00	12 200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 610 000,00	4 617 931,19	4 617 931,19
041	Opérations patrimoniales (8)	220 000,00	220 000,00	220 000,00
2031	Frais d'études	110 000,00	110 000,00	110 000,00
2131	Bâtiments	80 000,00	80 000,00	80 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 830 000,00	4 837 931,19	4 837 931,19
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 999 545,94	20 750 648,34	20 750 648,34

+

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20240405-2024-09-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024	RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		302 571,86

=

UNIVALOM SYNDICAT MIXTE - BUDGET PRINCIPAL UNIVALOM - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				21 053 220,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					51 743 415,63									
1641 Emprunts en euros (total)					51 743 415,63									
1237921	CAISSE DES DEPOTS	21/12/2012	30/04/2013	01/02/2014	2 000 000,00	F		3,920	3,920		A	P P		A-1
2009.058/a1009161	CAISSE D'EPARGNE	14/04/2009	25/06/2009	25/09/2009	3 500 000,00	F		4,380	4,380		T	P P		A-1
2011,104/A1011559	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2011	08/12/2011	25/03/2012	1 000 000,00	F		5,220	5,220		T	P P		A-1
2012,040/A1012166	CAISSE D'EPARGNE	29/03/2012	01/06/2012	25/06/2012	600 000,00	F		5,990	5,990		A	P P		A-1
5473166	CAISSE DES DEPOTS	30/03/2022	25/05/2022	21/11/2022	1 025 000,00	F		1,190	1,190		T	P P		A-1
600467178	CREDIT AGRICOLE	06/07/2010	15/09/2010	15/12/2010	3 800 000,00	F		3,460	3,460		T	C C		A-1
600632270	CREDIT AGRICOLE	02/02/2012	27/02/2012	20/05/2012	500 000,00	F		5,300	5,300		T	P P		A-1
601188142	CREDIT AGRICOLE	15/06/2016	08/07/2016	08/10/2016	200 000,00	F		1,660	1,660		T	C C		A-1
601632109	CREDIT AGRICOLE	20/03/2018	30/04/2018	01/05/2019	1 200 000,00	F		1,730	1,730		A	P P		A-1
602272372	CREDIT AGRICOLE	23/10/2019	26/10/2019	26/10/2020	1 050 000,00	F		0,730	0,730		A	C C		A-1
602747989	CREDIT AGRICOLE	09/11/2020	20/11/2020	20/11/2021	900 000,00	F		0,920	0,920		A	C C		A-1
603179693	CREDIT AGRICOLE	17/11/2021	17/11/2021	17/02/2022	1 025 000,00	F		1,400	1,400		T	C C		A-1
A1015682	CAISSE D'EPARGNE	29/10/2015	27/11/2015	25/03/2016	200 000,00	F		1,950	1,950		T	C C		A-1
ARE00541-2006-255	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2007	25/11/2008	25/11/2009	16 000 000,00	F		4,330	4,330		A	P P		A-1
MIN226899/02345511/001	DEXIA CL	17/12/2004	30/06/2005	01/10/2005	3 300 000,00	F		3,890	3,890		T	P P		A-1
MIN243564EUR	DEXIA CL	30/11/2006	09/11/2006	01/01/2009	6 000 000,00	F		3,880	3,880		A	P P		A-1
MPH277518EUR	DEXIA CL	07/03/2012	07/03/2012	01/04/2013	9 443 415,63	V	Indices CMS EUR 30 ans et CMS EUR 1an	2,530	2,530		A	P P	O	E-3
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

UNIVALOM SYNDICAT MIXTE - BUDGET PRINCIPAL UNIVALOM - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					31 451 974,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					31 451 974,00									
Redevance R1-2 BIS VALOMED	VALOMED	14/04/2009	14/04/2009	30/06/2009	1 451 974,00	F		4,650	4,650		S	P P		A-1
Redevance R1-2 VALOMED	VALOMED	02/03/2009	02/03/2009	30/06/2009	30 000 000,00	F		4,650	4,650		S	P P		A-1
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					83 195 389,63									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Index (13)				Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		26 785 439,49				1 977 627,35	1 512 180,46	0,00	221 001,08	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		26 785 439,49				1 977 627,35	1 512 180,46	0,00	221 001,08	
1237921		0,00	A-1	798 123,25	0,00	F		3,920	147 590,98	31 286,43	0,00	23 271,28
2009.058/a1009161		0,00	A-1	1 282 182,45	0,00	F		4,380	210 870,69	52 727,47	0,00	782,06
2011,104/A1011559		0,00	A-1	526 034,98	0,00	F		5,220	54 454,07	26 404,61	0,00	410,28
2012,040/A1012166		0,00	A-1	356 791,91	0,00	F		5,990	30 908,55	21 728,03	0,00	10 248,22
5473166		0,00	A-1	946 192,19	0,00	F		1,190	63 869,41	10 652,43	0,00	0,00
600467178		0,00	A-1	1 282 500,00	0,00	F		3,460	190 000,00	41 909,26	0,00	1 680,02
600632270		0,00	A-1	270 557,58	0,00	F		5,300	26 887,83	13 811,01	0,00	1 438,84
601188142		0,00	A-1	55 000,00	0,00	F		1,660	20 000,00	788,50	0,00	132,62
601632109		0,00	A-1	999 307,22	0,00	F		1,730	42 245,57	17 288,01	0,00	11 113,72
602272372		0,00	A-1	840 000,00	0,00	F		0,730	52 500,00	6 132,00	0,00	1 039,50
602747989		0,00	A-1	792 000,00	0,00	F		0,920	36 000,00	7 286,40	0,00	781,27
603179693		0,00	A-1	943 000,00	0,00	F		1,400	41 000,00	12 986,76	0,00	1 509,87
A1015682		0,00	A-1	40 000,00	0,00	F		1,950	20 000,00	633,76	0,00	6,50
ARE00541-2006-255		0,00	A-1	10 460 968,89	1,01	F		4,330	509 750,30	452 959,95	0,00	42 498,52
MIN226899/02345511/001		0,00	A-1	454 247,03	0,02	F		3,890	222 790,30	15 749,93	0,00	2 275,93
MIN243564EUR		0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,880	0,00	0,00	0,00	0,00
MPH277518EUR		0,00	E-3	6 738 533,99	0,00	V	Indices CMS EUR 30 ans et CMS EUR 1an	11,000	308 759,65	799 835,91	0,00	123 812,45
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Accuse de réception en préfecture
06-2004046076-20240405-2024-09-DE
(Total)
Date de rétrotransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

UNIVALOM SYNDICAT MIXTE - BUDGET PRINCIPAL UNIVALOM - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		8 566 824,81					2 653 747,00	375 194,72	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		8 566 824,81					2 653 747,00	375 194,72	0,00	0,00
Redevance R1-2 BIS VALOMED		0,00	A-1	393 858,81	0,00	F		4,650	122 092,00	17 022,72	0,00	0,00
Redevance R1-2 VALOMED		0,00	A-1	8 172 966,00	0,00	F		4,650	2 531 655,00	358 172,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		35 352 264,30					4 631 374,35	1 887 375,18	0,00	221 001,08

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
MPH277518EUR	DEXIA CL	9 443 415,63	6 738 533,99	3	25,00				1 070 000,00		11,000	799 835,91	0,00	19,06
TOTAL (E)		9 443 415,63	6 738 533,99						1 070 000,00			799 835,91	0,00	19,06
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		9 443 415,63	6 738 533,99						1 070 000,00			799 835,91	0,00	19,06

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	80,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	28 613 730,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	1	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	19,06	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	6 738 533,99	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2016-07-05

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	01 - Logiciels bureautiques	5	05/07/2016
L	03 - Tous véhicules	10	05/07/2016
L	04 - Mobilier	5	05/07/2016
L	05 - Matériel de bureau et informatique	5	05/07/2016
L	13 - Autres agencements et aménagements bâtiments	15	05/07/2016
L	19 - Frais d'étude non suivi de réalisation	5	05/07/2016
L	21 - Frais d'insertion non suivi de réalisation	5	05/07/2016
L	22 - Logiciels métiers	10	05/07/2016
L	23 - Autres immobilisations incorporelles	10	05/07/2016
L	24 - Agencements et Aménagements terrains nus 2121	15	05/07/2016
L	25 - Agencements et Aménagements terrains bâtis 2125	15	05/07/2016
L	26 - Construction Bâtiment exploitation usine	40	05/07/2016
L	27 - Construction Bâtiment exploitation compost	25	05/07/2016
L	28 - Bâtiments administratifs	25	05/07/2016
L	29 - Instal Aménagement construction	15	05/07/2016
L	30 - Autres constructions	15	05/07/2016
L	31 - Constructions sur sol autrui - aménagements	25	05/07/2016
L	32 - Constructions sur sol autrui - bâtiments	25	05/07/2016
L	33 - Instal mat et outillage complexes spécialisés	15	05/07/2016
L	34 - Instal mat et outillage techniques spécifiques	40	05/07/2016
L	35 - Matériel industriel	5	05/07/2016
L	36 - Outillage industriel	5	05/07/2016
L	37 - Autres immobilisations corporelles	10	05/07/2016

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	38 000,00		7 436,10	45 436,10	7 436,10	38 000,00
Creances douteuses	38 000,00	31/12/2022	7 436,10	45 436,10	7 436,10	38 000,00
TOTAL BUDGETAIRES	38 000,00		7 436,10	45 436,10	7 436,10	38 000,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	302 571,86	302 571,86
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-702 068,81	-702 068,81
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-399 496,95	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-399 496,95	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-399 496,95	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 929 377,05	3 929 377,05
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 457 931,19	4 457 931,19
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	528 554,14	528 554,14

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états

Assujettis : "Equilibre budgétaire Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"
 006-200046076-20240405-2024-09-DE
 Date de télétransmission : 05/04/2024
 Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 929 377,05	3 929 377,05
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 038 377,05	2 038 377,05
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 038 377,05	2 038 377,05
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 891 000,00	1 891 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 891 000,00	1 891 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 457 931,19	III 4 457 931,19
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 457 931,19	4 457 931,19
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	42 250,00	42 250,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 960,00	5 960,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	536 570,00	536 570,00
28128	Aménagement Autres terrains	6 006,00	6 006,00
28131	Bâtiments	71 398,00	71 398,00
28135	Installations générales, agencements, ..	390 297,19	390 297,19
28145	Aménagements construction sol d'autrui	19 685,00	19 685,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	12 160,00	12 160,00
28151	Installations complexes spécialisées	350,00	350,00
28154	Matériel industriel	239 000,00	239 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	219 900,00	219 900,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	45 900,00	45 900,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	8 260,00	8 260,00
28181	Installations générales, agencements	326 131,00	326 131,00
28182	Matériel de transport	84 904,00	84 904,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 860,00	33 860,00
28184	Mobilier	3 100,00	3 100,00
28188	Autres	12 200,00	12 200,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 400 000,00	2 400 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2022	Mobilier : Matériel de transport	7 320,00	FREE2MOVE	36	7 320,00	2 440,00	0,00	0,00	9 760,00	19 520,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
Mise en conformité valorisation énergétique de IUIOM exploitation traitement des déchets ménagers	2006	VALOMED	Mise en conformité valorisation énergétique de IUIOM exploitation traitement des déchets ménagers	216	26/09/2026	26/09/2008	31 451 974,00	3 028 942,00	5 913 078,00	5 913 078,00	703 870,00	703 870,00	7 320 818,00
SOUS-TOTAL							31 451 974,00	3 028 942,00	5 913 078,00	5 913 078,00	703 870,00	703 870,00	7 320 818,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							31 451 974,00	3 028 942,00	5 913 078,00	5 913 078,00	703 870,00	703 870,00	7 320 818,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		14,69	0,80	15,49	8,80	3,69	12,49
Adjoint Administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Employée Gestion RH	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Employée d'Administration Accueil	C	1,69	0,00	1,69	0,00	1,69	1,69
Responsable des RH	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		97,80	1,20	99,00	43,00	48,00	91,00
Adjoint technique	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	11,00	0,00	11,00	8,00	0,00	8,00
Agent de maîtrise	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de quai	C	24,00	0,00	24,00	0,00	24,00	24,00
Agent qualifié d'exploitation	C	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Agents de Prévention	C	14,00	0,00	14,00	0,00	14,00	14,00
Chargé de mission - Collaborateur	A	0,00	1,20	1,20	0,00	1,20	1,20
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Mecanicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Prévention	B	2,80	0,00	2,80	0,00	2,80	2,80
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accuse de réception en préfecture
00/00/0000
Date de rétrotransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

UNIVALOM SYNDICAT MIXTE - BUDGET PRINCIPAL UNIVALOM - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		112,49	2,00	114,49	51,80	51,69	103,49

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
 006-200046076-20240405-2024-09-DE
 Date de télétransmission : 05/04/2024
 Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

<p>Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20240405-2024-09-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024</p>



SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

NOTE EXPLICATIVE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2024

L'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi « NOTRe », a modifié les articles L.2313-1 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et comptes et applicable au Syndicat UNIVALOM. De plus, l'article 98 de ladite Loi a créé l'obligation, pour l'ensemble des Communes et les EPCI comprenant une Commune d'au moins 3 500 habitants, de produire en annexe de chaque Budget Primitif ou Décision Modificative une « *note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* ». Outre la description du contexte général et des équilibres budgétaires annuels (cf. I à III- ci-après), cette note doit également comporter, s'agissant d'un Budget Primitif, un détail concernant plusieurs thématiques (cf. IV- ci-après).

Références :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006389868&dateTexte=&categorieLien=cid>
- https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=87ADEFB4FF6364E9CE1104720B1CE365.tpdila08v_3?idArticle=LEGIARTI000031066584&cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=20160411&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech=

I- Éléments de contexte :

En tant qu'EPCI sans fiscalité propre gérant un Service Public Industriel et Commercial, le Syndicat UNIVALOM compte, parmi ses membres, des Etablissements impactés par les conséquences de la crise sanitaire en cours.

Le Syndicat, qui gère historiquement le SPIC confié au meilleur coût, a tenu compte du contexte dans lequel ses membres évoluent afin d'élaborer un Budget Primitif induisant des participations qui tiennent compte de leurs contraintes financières.

Par ailleurs, il a été tenu compte d'hypothèses « techniques » de construction stables en matière de quantités de déchets transportés et traités au regard de la tendance récemment observée.

Les tarifs servant de base à la préparation budgétaire sont approuvés par le Comité Syndical lors de la même réunion du 05 avril 2024. Ceux relatifs à l'incinération tiennent compte d'une ristourne qui, prenant également en compte l'évolution légale de la TGAP (+2€ / tonne en 2024), permettent à UNIVALOM de proposer une hausse modérée du coût du traitement pour ses EPCI membres en 2024 à comparer à 2023. En outre, ce coût sera encore inférieur à celui facturé en 2022.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Le Syndicat recueillera, à nouveau en 2024, les fruits de sa décision d'optimiser les conditions de vente de l'électricité produite par l'Unité de Valorisation Energétique. En effet, UNIVALOM a opté, en 2022, pour une cession sur les marchés libres au lieu d'un contrat qui a été résilié.

Par ailleurs, l'exercice 2024 verra la poursuite de l'exercice de la compétence optionnelle de gestion de déchèteries sur une base des 13 sites depuis l'adhésion de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur au 1^{er} janvier 2023.

Il sera également l'objet de la poursuite du démarrage de la compétence optionnelle de création et gestion d'un Réseau de Chaleur et de Froid dont le Syndicat s'est dotée suite à la délibération du Comité Syndical en date du 07 décembre 2021 et pour laquelle la CASA a étendu son adhésion.

Enfin, l'exercice 2024 verra 2 éléments majeurs être mis en œuvre :

- La convention de coopération « public-public » entre le SMED et UNIVALOM, pour le tri et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés sur le périmètre du Pôle Métropolitain CAP AZUR
- L'avis d'appel à la concurrence dans le cadre de la procédure de Concession du Service Public unique pour la gestion de l'UVE d'Antibes et différentes activités connexes (ex : broyage des encombrants, gestion des biodéchets et déchets verts à partir du site de compostage de Biot, incinération de boues de stations d'épuration ou gestion d'un réseau de chaleur et de froid).

En matière d'investissement, après avoir mené à bien différentes phases de la mise aux normes des déchèteries et la construction d'une nouvelle déchèterie dédiée aux professionnels à Antibes dans la Zone Industrielle dite des « Trois Moulins », le Syndicat UNIVALOM a prévu de réaliser des investissements complémentaires sur les déchèteries des périmètres de la CACPL et de la CCAA.

S'agissant des modes de financement, et au-delà de l'objectif de dégager un autofinancement substantiel, l'appel de subventions d'investissement des EPCI membres sera poursuivi dans le but de couvrir les remboursements de capital des échéances d'emprunts et des redevances de financement découlant du CPPP en vigueur. Le recours à l'emprunt sera de 10 499 774,34 Euros.

Enfin, le Syndicat recueillera les fruits de la gestion rigoureuse de l'exercice 2023 à travers la reprise d'un excédent d'exploitation d'un montant de 7 736 639,47 Euros (R002). L'excédent d'investissement reporté de 2023 (R001) sera de 302 571,86 Euros, tandis que des Restes à Réaliser en dépenses seront repris pour 702 068,81 Euros.

II- Détail du Budget Primitif de l'année 2024 :

Le Budget Primitif syndical de l'année 2024, établi conformément aux dispositions de l'Instruction Budgétaire et Comptable « M4 » applicable aux SPIC, fait apparaître les éléments suivants :

II.1- Section d'Exploitation (en Euros Hors Taxes) :

L'année 2024 sera, comme la précédente, marquée par les engagements pris dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé et de ses Avenants, une gestion rigoureuse des Déchèteries et le développement continu de la valorisation des déchets.

Accusé de réception en préfecture
06/2024-0000004-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

45 220 121,64 €

- **Chapitre « 011 »** : Charges à caractère général

31 218 207,77 €

Ce chapitre regroupe les dépenses liées au traitement des déchets (incinération, CET, compostage, tri sélectif, etc.) dont les prix ont été définis dans le Contrat de Partenariat Public Privé ou dans des marchés publics passés par UNIVALOM.

Il comprend également les crédits nécessaires au transport des déchets assuré en régie par UNIVALOM.

Les prix d'équilibre retenus en fonction des différents modes de traitement des déchets ménagers ont été calculés de sorte à permettre une couverture pérenne de la redevance d'investissement induite par le Contrat de Partenariat Public Privé et des échéances des financements bancaires. Le recours au financement bancaire sera également évité pour les besoins de l'exercice de la compétence de traitement des déchets en 2024.

UNIVALOM assure une gestion rigoureuse et optimisée de l'ensemble du service public du traitement des déchets ménagers, permettant ainsi une maîtrise des tarifs au profit de ses membres, tout en accordant des remises importantes sur ces prix en fonction des résultats annuels obtenus.

Les tarifs proposés sont ainsi systématiquement positionnés au plus près des coûts nets de chaque filière de traitement.

- Chapitre « 012 » : Charges de personnel et frais assimilés

5 812 200,00 €

Ces crédits sont destinés à la rémunération du personnel d'UNIVALOM et aux charges correspondantes. Ils sont anticipés en hausse par rapport à l'année 2023, sous l'effet, d'une part, de l'attribution de 5 points sur l'indice majoré des agents au 1^{er} janvier 2024 de la Fonction Publique et, d'autre part, de l'évolution de la Convention Collective Nationale des Activités des Déchets. Ce poste intègre également le coût de la prime d'intéressement qui sera mise en place à compter de l'exercice 2024.

Les rémunérations des agents d'UNIVALOM correspondent à la stricte application du Statut de la Fonction Publique Territoriale et des délibérations exécutoires du Comité Syndical d'UNIVALOM. Le régime indemnitaire est conforme au statut de la Fonction Publique Territoriale. Les agents intégrés en 2018 relèvent quant à eux de contrats de droit privé et dépendent de la Convention Collective Nationale des Activités des Déchets.

La mise en place du RIFSEEP (décret du 20 mai 2014) est intervenue le 1^{er} janvier 2017 (cf. Délibération n°2016-17 du 5 juillet 2016, complétée par les Délibérations n° 2016-28 du 20 décembre 2016 et n°2023-52 du 21 décembre 2023).

Un système d'astreintes a été mis en place (cf. Délibération du 25 juin 2008) afin d'assurer la continuité du service public moyennant des indemnités compensatrices pour les agents (décret 2005-542 du 19 mai 2005) et l'attribution d'un logement de fonction (décret 2012-752 du 9 mai 2012) pour le poste de Directeur Général des Services, en raison des sujétions inhérentes à cette fonction, et notamment celle de surveillance permanente de l'UVE et des déchèteries, qui sont des sites caractérisés

par un risque sanitaire et environnemental.

Agence de Régulation des Déchets
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Le temps de travail d'UNIVALOM correspond à la durée légale du temps de travail soit 1607 heures annuelles (Délibération 2015-16 du 22 juin 2015).

- Chapitre « 65 » : Autres charges de gestion courante 180 000,00 €

Ce poste concerne tout d'abord les indemnités versées aux élus (50K€) ainsi que les frais de mission (2K€) et cotisations de retraite (4K€) les concernant. Par ailleurs, le Chapitre comporte des charges de gestion courante avec les admissions en non-valeur (68K€) et les créances éteintes (18K€) dans le cadre des recettes dégagées par l'exploitation des déchèteries, et ce malgré le recouvrement assuré par le Service de Gestion Comptable d'Antibes). En complément, différentes dépenses diverses sont prévues pour un montant de 38K€.

=> **Total des Dépenses de Gestion des Services** 37 210 407,77 €

- Chapitre « 66 » : Charges financières 3 241 182,68 €

Il s'agit des intérêts sur emprunts bancaires souscrits par UNIVALOM ainsi que sur les redevances de financement découlant du CPPP (« R1-2 » et « R1-2bis »).

Les charges financières, qui étaient tendanciuellement en baisse grâce aux effets conjugués d'une part d'un recours limité à l'endettement du Syndicat au financement des différentes phases de la mise aux normes des déchèteries, seront ponctuellement en hausse en 2024 en raison de l'application d'un taux d'intérêt supérieur à l'un des prêts en raison de la hausse des indices qu'il implique. En outre, il est prévu de refinancer cet emprunt de sorte à lui appliquer un taux fixe, ce qui induit de verser une Indemnité de Remboursement Anticipé.

- Chapitre « 67 » : Charges exceptionnelles 112 600,00 €

Ce poste reflète la prévision d'annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs (56K€) ainsi que différentes dépenses non récurrentes éventuelles, qui ont une faible probabilité d'occurrence.

- Chapitre « 68 » : Dotations aux Provisions et Dépréciations 38 000,00 €

Ce poste concerne la dotation aux provisions pour créances douteuses (actif circulant du Syndicat), en lien avec l'exploitation des déchèteries.

=> **Total des Dépenses Réelles d'Exploitation** 40 602 190,45 €

- Chapitre « 023 » : Virement à la Section d'Investissement 2 400 000,00 €

Il s'agit d'une opération d'ordre par laquelle la Section d'Exploitation contribue à l'autofinancement des dépenses d'investissement, dans le but de limiter le recours à l'emprunt.

- Chapitre « 042 » : Opérations d'ordre de transfert entre sections 2 217 931,19 €

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de publication en préfecture : 09/04/2024

Ce poste englobe tout d'abord les dotations aux amortissements de l'actif immobilisé, pour un montant de 2 057 931,19 Euros, qui se traduiront sous forme de recettes d'investissement, renforçant par-là l'autofinancement.

Il porte également sur la valeur comptable d'éléments d'actif cédés ou mis à la réforme pour un montant de 160 000 Euros.

=> **Total des prélèvements au profit de la Section d'Investissement** **4 617 931,19 €**

=> **Total des Dépenses d'Ordre d'Exploitation** **4 617 931,19 €**

=> **Total des Dépenses d'Exploitation de l'exercice** **45 220 121,64 €**

● **Recettes :** **45 220 121,64 €**

- Chapitre « 013 » : Atténuations de charges 26 135,20 €

- Chapitre « 70 » : Produits de services et ventes diverses 31 917 600,00 €

Ce chapitre regroupe notamment les participations des Collectivités membres d'UNIVALOM, pour le traitement de leurs déchets, calculées sur la base des tonnages prévisionnels en fonction des tarifs votés par le Comité Syndical, ainsi que les recettes engendrées par la compétence optionnelle déchèteries (usagers).

Dont :

- Participations des membres 18 331 000,00 €
- Recettes des déchèteries et du SMED 2 990 000,00 €
- Ventes de produits résiduels 1 233 000,00 €
- Vente d'électricité 8 000 000,00 €
- Apports extérieurs de VALOMED 1 330 000,00 €
- Autres recettes 33 600,00 €

- Chapitre « 74 » : subventions d'exploitation 3 590 000,00 €

Ce poste concerne les subventions escomptées des éco-organismes (CITEO, Ecomaison, OCAD3E, etc.).

- Chapitre « 75 » : autres produits de gestion courante 50 500,00 €

=> **Total des Recettes de Gestion des Services** **35 584 235,20 €**

- Chapitre « 76 » : produits financiers 0,00 €

- Chapitre « 77 » : Produits exceptionnels 0,00 €

- Chapitre « 78 » : Reprises sur provisions et dépréciations 8 246,97 €

Accusé de réception en préfecture
00620240407624_09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Il s'agit de la reprise de la dotation aux dépréciations de créances douteuses passée en 2023, l'année 2024 devant donner lieu à l'enregistrement d'une nouvelle dotation (cf. Chapitre « 68 » ci-avant).

=> Total des Recettes Réelles d'Exploitation 35 592 482,17 €

- Chapitre « 042 » : Opérations d'ordre de transferts entre sections 1 891 000,00 €

Ce poste concerne les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat pour un montant de 1 891 000 Euros. En effet, les subventions d'investissement perçues par le Syndicat doivent être amorties au même rythme que les biens qu'elles ont contribué à acquérir.

Il s'agit notamment des subventions perçues des EPCI membres afin de couvrir la part « capital » des échéances d'emprunts relatifs à la mise aux normes des déchèteries et des redevances de financement et emprunts concernant le CPPP.

=> Total des Recettes d'Ordre d'Exploitation 1 891 000,00 €

=> Total des Recettes d'Exploitation de l'exercice 37 483 482,17 €

- Résultat d'Exploitation reporté (R002) : 7 736 639,47 €

=> Total des Recettes d'Exploitation cumulées 45 220 121,64 €

II.2- Section d'Investissement (en Euros Hors Taxes)

● **Dépenses (y compris les restes à réaliser) :** **21 053 220,20 €**

- Chapitre « 20 » : Immobilisations incorporelles 25 000,00 €

Dont :

- Frais d'études 20 000,00 €

Principalement des études pour la déchèterie de Mougins et le quai de transfert de la déchèterie du Cannel.

- Concessions et droits similaires 5 000,00 €

- Chapitre « 21 » : Immobilisations corporelles 4 923 000,00 €

Dont : la réalisation d'un centre de compostage de déchets verts, des travaux pour le passage des canalisations en vue de la création d'un réseau de chaleur, ainsi que des véhicules et investissements courants dans les déchèteries.

- Chapitre « 23 » : Immobilisations en cours 2 150 000,00 €

Ce poste correspond à des travaux à réaliser dans les déchèteries de Mougins-du-Cannel et celles de la CCAA.

Accusé de réception en préfecture
006 200045076-20240425-2024-09-DE
Date de transmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

=> Total des Dépenses d'Equipement	7 098 000,00 €
- <u>Chapitre « 13 »</u> : Subventions d'Investissement	0,00 €
- <u>Chapitre « 16 »</u> : Emprunts et dettes assimilées	11 132 151,39 €
Dont :	
- Remboursement du capital des emprunts	2 038 377,05 €
- Dépôts et cautionnements versés	10 000,00 €
- Refinancement de l'emprunt	6 429 774,34 €
- Part de capital des échéances des redevances de financement du CPPP	2 654 000,00 €
- <u>Chapitre « 27 »</u> : Autres immobilisations financières	10 000,00 €
Ce poste concerne d'éventuels dépôts et cautionnements versés.	
=> Total des Dépenses Financières	11 142 151,39 €
=> Total des Dépenses Réelles d'Exploitation	18 240 151,39 €
- <u>Chapitre « 040 »</u> : Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 891 000,00 €
Il s'agit de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat, (comptes 139x) en lien avec la participation des EPCI membres couvrant les parts « capital » des échéances d'emprunt et des redevances de financement du CPPP (1 800K€) ainsi que diverses subventions perçues de l'Etat (8K€), de la Région (50K€) et du Département (33K€).	
- <u>Chapitre « 041 »</u> : Opérations patrimoniales	220 000,00 €
Ce poste correspond à la prévision d'intégration d'études et avances sur marchés de travaux au coût d'immobilisations corporelles (installations) et en cours (constructions), essentiellement dans le cadre de travaux relatifs aux déchèteries.	
De façon symétrique, des recettes d'investissement sont anticipées, par ailleurs, au même Chapitre « 041 » - Opérations patrimoniales.	
=> Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement	2 111 000,00 €
=> Total des Dépenses d'Investissement de l'exercice	20 351 151,39 €
- Restes à réaliser de 2023 :	702 068,81 €
- Résultat déficitaire reporté (D001) :	0,00 €
=> Total des Dépenses d'Investissement cumulées	21 053 220,20 €

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

● **Recettes :**

21 053 220,20 €

- Chapitre « 13 » : subventions d'investissement reçues 5 412 942,81 €

UNIVALOM poursuivra, en 2024, l'appel de subventions d'investissement auprès de ses EPCI membres afin de couvrir la part « capital » de ses échéances bancaires et redevances de financement du CPPP ainsi que des prêts ayant financé les dépenses d'investissement des déchèteries.

Ceci présente 3 principaux avantages :

- Diminution des charges de fonctionnement des EPCI,
- Exonération de TVA pour la part « investissement »,
- Imputation des subventions d'équipement en section d'investissement pouvant être amortissables sur une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans et être couvertes par l'emprunt.

Pour le Syndicat, ce mécanisme permet d'adosser les dépenses d'investissement à des recettes d'investissement.

- Chapitre « 16 » : emprunts et dettes assimilés 10 499 774,34 €

Un financement bancaire d'un montant de 500 000€ est tout d'abord prévu pour compléter le financement de dépenses d'investissement prévues au titre des différentes déchèteries.

Par ailleurs, le refinancement du seul prêt à taux variable pour un montant de 6 429 774,34 €, auquel s'ajoutera une Indemnité de Remboursement Anticipé d'environ 1 070 000 €.

Enfin, un emprunt de 2 500 000 € est envisagé pour couvrir les dépenses relatives à une éventuelle acquisition de locaux pour le Syndicat et à la construction du site de compostage de biodéchets et déchets verts de Biot.

- Chapitre « 23 » : immobilisations en cours 0,00 €

Il s'agit du solde des travaux de construction de la déchèterie d'Antibes.

=> Total des Recettes d'Equipement 15 912 717,15 €

=> Total des Recettes Réelles d'Investissement 15 912 717,15 €

- Chapitre « 021 » : virement de la Section d'Exploitation 2 400 000,00 €

Ce poste correspond à l'autofinancement dégagé par le Section d'Exploitation en vue de contribuer à la couverture des dépenses d'Investissement.

- Chapitre « 040 » : opérations d'ordre de transfert entre sections 2 217 931,19 €

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Ce poste concerne tout d'abord des recettes d'autofinancement qui découlent de l'amortissement pratiqué sur l'actif immobilisé du Syndicat au cours de l'exercice, pour un montant de 2 057K€.

Il porte également sur la cession ou de la mise à la réforme prévisionnelle d'éléments d'actif immobilisé, à hauteur de 160K€.

=> Total des prélèvements provenant de la Section d'Exploitation 4 617 931,19 €

- Chapitre « 041 » : opérations patrimoniales 220 000,00 €

Il s'agit du « reflet » des dépenses prévues au même Chapitre des dépenses d'investissement correspondant à l'intégration du coût d'études et d'avances à celui d'immobilisations corporelles et en cours (travaux sur les déchèteries).

=> Total des Recettes d'Ordre d'Investissement 4 837 931,19 €

=> Total des Recettes d'Investissement de l'exercice 20 750 648,34 €

- Restes à réaliser de 2023 0,00 €

- Résultat reporté de 2023 302 571,86 €

=> Total des Recettes d'Investissement cumulées 21 053 220,20 €

III- Synthèse (en Euros Hors Taxes) :

Le Budget Primitif syndical établi au titre de l'année 2024 s'articule, dans ses composantes d'exploitation et d'investissement, de la façon suivante :

III.1- Exploitation :

- Recettes : 45 220 121,64 €

- Dépenses : 45 220 121,64 €

=> Résultat : EQUILIBRE

III.2- Investissement :

- Recettes : 21 053 220,20 €

- Dépenses : 21 053 220,20 €

=> Résultat : EQUILIBRE

III.3- Total du Budget : 66 273 341,84 €

IV- Tableau des effectifs :

Il est rappelé que le Syndicat a pour objet, au sens des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent dans ses compétences obligatoires,

et,

- Dans le cadre de sa compétence optionnelle, la gestion des déchèteries et ce, conformément aux Arrêtés préfectoraux des 23 juillet et 5 septembre 2014.

Les lignes directrices de gestion, adoptées par délibération 2021-09 en du 24 mars 2021, précisent les conditions de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires à travers notamment les critères suivants :

Diversité du parcours et des fonctions exercées,

Formations suivies,

Conditions particulières d'exercice attestant de l'engagement professionnel, de la capacité d'adaptation et, s'il y a lieu, de l'aptitude à l'encadrement d'équipes.

Dans ce cadre, il apparaît que des agents peuvent faire l'objet d'un avancement de grade, ce qui implique une mise à jour du tableau des effectifs.

Emploi ou grade de l'agent	Catégorie (homologie)	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP			vacant
		emploi perm tps complet	emploi perm tps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total	
EMPLOIS FONCTIONNELS								
Directeur général des services	A	1	0	1	1		1	0
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	1	0	1	1	0	1	0
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	0	0	0	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	3 (+2)	0	3	1,8	0	1,8	1,2
Rédacteur	B	1 (-1)	0	1	1	0	1	0
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5	0	5	5	0	5	0
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0
Adjoint Administratif	C	0 (-1)	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur hors classe	A	1	0	1	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1	0
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2ème classe	B	2	0	2	1,8	0	1,8	0,2
Technicien	B	1	0	1	0,8	0	0,8	0,2
Agent de maîtrise principal	C	7	0	7	7	0	7	0
Agent de maîtrise	C	9	0	9	8	0	8	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	11 (+1)	0	11	9	0	9	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	11 (-8)	0	11	8	0	8	3
Adjoint technique	C	6	0	6	6	0	6	0
EMPLOIS NON CITES								
Chargé de mission - Collaborateur	A		8	8	0	1,2	1,2	
Sous total		63	8	71	52,4	1,2	53,6	10,6
SALARIES DE DROIT PRIVE								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Cadre d'administration	(A)	1	0	1	0	1	1	0
Employé d'administration	(C)	3	0	3	0	2,69	2,69	0
FILIERE TECHNIQUE								
Agent de maîtrise études développement	(B)	3		3	0	2,8	2,8	0
Employé qualifié	(C)	6		6		6	6	0
Employé études et développement	(C)	14		14		14	14	0
	(C)	23		23		23	23	0
Sous total		50	0	50	0	49,49	49,49	0
TOTAL GENERAL		113	8	121	52,4	50,69	103,09	10,6

Accusé de réception en préfecture
006-2024046076-20240405-2024-09-DE
Date de réimpression : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Pour rappel, la nature du Service Public (Industriel et Commercial) géré par le Syndicat ne permet pas le recrutement d'agents de la Fonction Publique Territoriale. Ces mouvements d'agents publics ont donc conduit UNIVALOM à réajuster ces postes en les réintégrant au sein des grilles de la Convention Collective utilisée par UNIVALOM pour la gestion de ses effectifs sous statut de salariés de droit privé : la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (CNAD).

La présente mise à jour du tableau des effectifs du personnel, dresse l'état des emplois permanents ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants, tout en détaillant la répartition des postes entre les 2 statuts gérés par le Syndicat agents publics et salariés de droit privé.

V- Informations légales et règlementaires :

IV.1- Informations prévues par l'article L.2313-1 du CGCT :

La Loi requiert qu'une information particulière soit apportée au titre de chacun des points suivants :

« 1° *Données synthétiques sur la situation financière de la commune ;* »

⇒ Cf. II et III-

« 2° *Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif* »

⇒ Sans objet

« 3° *Présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;* »

⇒ Sans objet

« 4° *Liste des organismes pour lesquels la commune :*

a) *détient une part du capital ;*

b) *a garanti un emprunt ;*

c) *a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.*

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ; »

⇒ Sans objet

« 5° *Supprimé ;* »

⇒ Sans objet

« 6° *Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;* »

⇒ Sans objet

« 7° *Liste des délégués de service public ;* »

⇒ Le syndicat n'a pas réalisé de Délégation de Service Public ;

⇒ En revanche, par délibération de son Comité Syndical en date du 04 août 2006, UNIVALOM a confié au Groupement momentané constitué des sociétés VEOLIA PROPLETE, VALSUD et des

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-LE SYNDICAT
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception en préfecture : 05/04/2024

partenaires financiers RBS et CFCM, un Contrat de Partenariat Public-Privé (CPPP) tel que visé à l'article L.1414-1 et suivants du CGCT, portant sur « la mise en conformité, la valorisation énergétique des calories produites par l'usine d'incinération des ordures ménagères d'Antibes, son exploitation et le traitement des déchets ménagers » pendant une durée de 20 ans ; conformément aux dispositions contractuelles, le Groupement a constitué une société dédiée à l'exécution du CPPP, dénommée VALOMED (ex-IF7)

« 8° Tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme »

⇒ Sans objet

« 9° Annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 »

Et

« 10° Annexe retraçant la dette liée à la part d'investissement des contrats de partenariat »

⇒ Les engagements pluriannuels découlant du Contrat de Partenariat Public-Privé liant UNIVALOM à la Société VALOMED sont les suivants, à horizon 2026 :

Redevances	Nature des flux	2024	2025	2026
Redevance "R1" : (Avenants n°s2 et 4)	Capital	2 531 655	2 713 926	2 927 383
	Intérêts	358 172	233 987	79 782
Redevance "R1-bis" : (Avenant n°3)	Capital	122 091	130 793	140 973
	Intérêts	17 023	11 117	3 789
Redevance "R1-ter" : (Avenant n°14)	Capital	0	0	0
Redevance "R2" : - "PFexpl1" (Ann. 19 CPPP et Avenant n°13)		4 490 000 € par an (valeur juin 2006)		
- "PFexpl2" (Avenant n°11)		5 540 € par an (valeur juin 2013)		
- "PFexpl3" (Avenant n°14)		26 620 € par an (valeur juin 2016)		

Cette synthèse tient compte des éléments introduits par les Avenants n°14, 15 et 16 ayant fait l'objet des délibérations du Comité Syndical en dates des 20 décembre 2016, 06 avril 2022 et 12 octobre 2023.

Il peut per ailleurs être précisé que les échéances de la dette bancaire à moyen terme sont les suivantes :

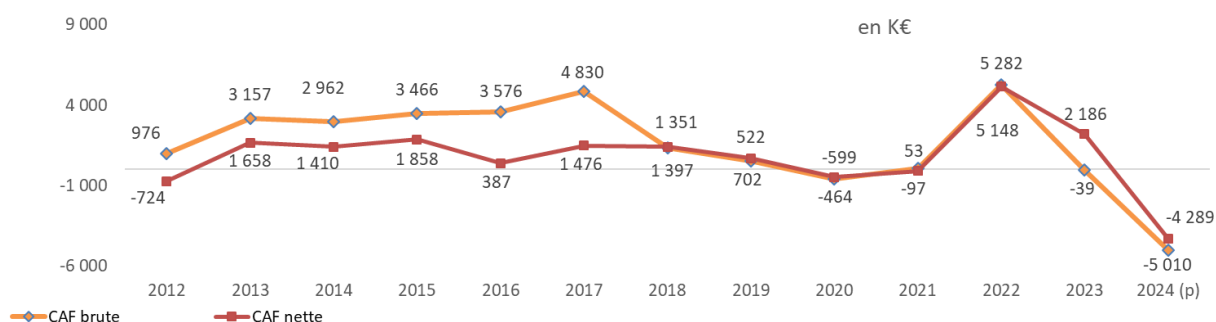
Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

	Nature des flux	2024	2025	2026	2027	2028
Emprunts	Capital	1 977 627	2 043 651	1 846 959	1 894 295	1 959 278
	Intérêts	885 671	814 763	744 340	678 809	611 328

IV.2- Informations prévues par la Circulaire budgétaire 2018-2019 préfectorale :

Par une Circulaire émise en date du 1^{er} octobre 2018, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes a détaillé les informations que la Note de présentation d'un Budget Primitif peut mentionner. Il s'agit des éléments suivants, listés dans la Fiche n°3 « *Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* » annexée à la Circulaire :

- « *Éléments de contexte* » : cf. I-
- « *Priorités du budget* » : cf. I-
- « *Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement* » : cf. II-
- « *Montant du budget consolidé* » : non applicable
- « *Crédits d'investissement et, le cas échéant, de fonctionnement, pluriannuels* » : cf. IV-1
- « *Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette* » :



Il ressort de cette information qu'il est prévu, en 2024, de répercuter aux EPCI membres les excédents d'exploitation et d'investissement constatés à l'issue de l'exercice 2023, et ce afin d'optimiser le niveau des tarifs qui leur sont applicables.

En effet, le Syndicat UNIVALOM n'a pas vocation à thésauriser des résultats et veille à restituer aux membres le fruit de la gestion financière rigoureuse du service public.

- « *Niveau d'endettement de la collectivité* » : cf. le « *Rapport sur l'état et l'évolution de la dette* » joint
- « *Capacité de désendettement* » : ce ratio ne présente pas de caractère significatif dans le cas d'UNIVALOM qui est un EPCI sans fiscalité propre gérant un SPIC dont le coût d'exploitation constitue une dépense obligatoire ; il peut toutefois être précisé que l'Épargne Brute est maintenue historiquement à un niveau tenant largement compte des remboursements de capital des échéances d'emprunts ainsi que des redevances de financement prévues au CPPP en vigueur.
- « *Niveau des taux d'imposition* » : le Syndicat est un EPCI sans fiscalité propre.

« **Principaux ratios** » :

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

- L'encours de dette par habitant est de 130,65 Euros au 1^{er} janvier 2024, contre 148,81 Euros au 1^{er} janvier 2023 (-18,16€), illustrant le fort mouvement de désendettement du Syndicat ; toutefois, cet indicateur est relativement peu significatif dans le cas d'UNIVALOM dans la mesure où les échéances d'emprunts et de redevances de financement sont, depuis l'année 2018, couvertes par des subventions d'investissement reçues de ses membres pour qui elles constituent des dépenses obligatoires ;
 - Les Dépenses Réelles d'Exploitation par habitant prévues pour l'année 2024 s'élèveraient à 150,05 Euros, tandis que les Recettes Réelles d'Exploitation seraient de 131,54 Euros, reflétant l'utilisation, lors de cet exercice, de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 ;
 - Enfin, les dépenses de personnel représenteraient 12,85% des Dépenses Réelles de d'Exploitation, soit une proportion très nettement inférieure à la moyenne des Collectivités et EPCI de taille « comparable » à UNIVALOM, ce qui s'explique par la différence des compétences exercées et le poids représenté, dans l'activité globale du Syndicat, par la gestion d'un SPIC ne nécessitant pas des effectifs directs importants (CPPP).
- « *Effectifs de la collectivité et charges de personnel* » : au 1^{er} janvier 2024, les effectifs comprennent 111 agents, soit un chiffre inchangé par rapport à l'année 2023.

Les charges de personnel devraient s'élever, au titre de l'exercice 2024, à 5 812 200,00 Euros après prise en compte de la création des 8 postes en 2023 et de contraintes supplémentaires telles que la hausse du nombre de point d'indice de la Fonction Publique Territoriale, la revalorisation salariale prévue dans le cadre de la Convention Collective des Déchets, ou le surcoût induit par le recours à des CDD pour assurer les remplacements de salariés dans les déchèteries. A titre de comparaison, les dépenses de masse salariale devraient être de 5 155 742,76 Euros en 2023.

VI- Conclusion :

Le Budget Primitif syndical de l'année 2024 illustre une gestion financière équilibrée, fondée sur une évolution des tarifs la plus proche possible des coûts de revient du traitement des déchets et de l'exploitation des déchèteries, dans le but d'optimiser la participation financière des Communautés d'Agglomérations membres, tout en préservant la capacité d'investissement d'UNIVALOM.

Le Président

Jean LEONETTI

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE

Annexe à la note explicative du Budget Primitif de l'année 2024

La circulaire ministérielle n°IOCB1015077C en date du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales, rappelle les risques inhérents à la gestion active de la dette.

Ce texte incite à l'établissement d'un rapport annuel détaillé sur l'état et l'évolution de la dette afin d'en informer l'assemblée délibérante, et indique que le vote du Budget Primitif apparaît comme un moment particulièrement opportun pour présenter ce rapport à l'assemblée délibérante.

Le Syndicat UNIVALOM s'inscrit dans cette démarche en informant les élus sur l'état de la dette.

I- Evolution des caractéristiques principales (2020-2023) :

A- Capital restant dû et taux d'intérêt moyen :

La dette syndicale est composée des capitaux restants dus au titre des :

- Emprunts bancaires
- Redevances de financement dites « R1-2 » et « R1-2bis » prévues au Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP)

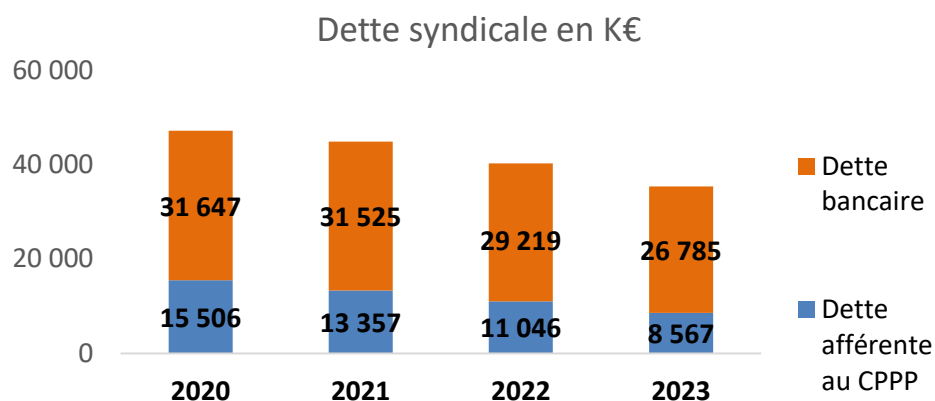
Suite à une observation de la Chambre Régionale des Comptes fondée sur un Arrêté ministériel du 16 décembre 2010 relatif aux CPPP, le Comité Syndical a décidé, par voie d'une délibération en date du 20 décembre 2016, de modifier de façon volontaire la méthode comptable par laquelle sont enregistrées les échéances de la Redevance de financement « R1-2 » prévue au contrat malgré l'absence de certitude du caractère rétroactif dudit Arrêté au CPPP signé en 2006. Par conséquent, les échéances de la Redevance « R1-2 » sont retracées dans un tableau d'amortissement joint à l'Avenant 14 au contrat.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Ainsi, il convient de distinguer, au sein de la dette globale d'UNIVALOM, la part relative aux emprunts bancaires de celle correspondant au capital restant à rembourser au titre desdites Redevances de financement du CPPP.

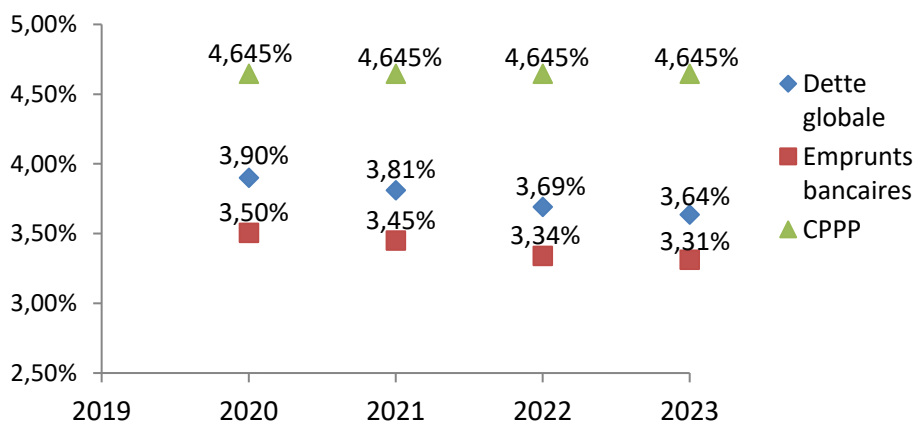
1- Capital restant dû :

Les sommes dues au 31 décembre des années 2019 à 2022 respectivement au titre des emprunts bancaires et des Redevances de financement du CPPP sont les suivantes :



Il peut être souligné que, depuis 2012, la dette globale a été réduite de 49% sous le double effet de la baisse de la dette bancaire de 36% et de l'amortissement de la dette afférente au CPPP (- 69%).

2- Taux d'intérêt moyen :



Plusieurs observations peuvent être faites :

- Le taux d'intérêt des Redevances de financement « R1-2 » et « R1-2bis » est fixe, jusqu'à leur échéance en 2026, conformément aux dispositions du CPPP et de ses avenants
- Le taux d'intérêt moyen des emprunts bancaires décroît régulièrement en raison du très faible recours à l'emprunt et de l'absence d'endettement en 2017 et en 2023 : la masse réduite

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240403-UNIVALOM-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

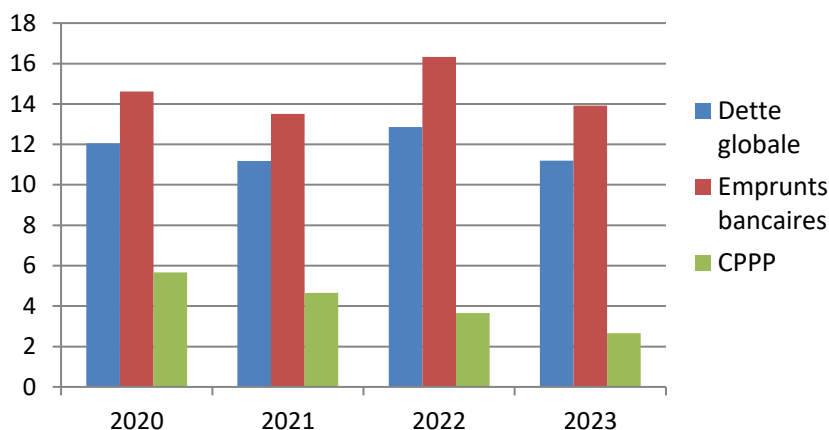
Les emprunts à taux d'intérêts faibles introduite dans le stock n'a donc qu'un effet limité à la baisse sur le taux moyen

- Le niveau du taux moyen est comparable aux Communes et EPCI de même taille, en ce sens qu'il reflète les conditions de financement dégradées des collectivités et établissements publics, notamment en termes de niveau des taux, lors des années 2008 – 2013, puis d'une très forte détente, jusqu'à arriver à des taux très faibles, de 2017 à 2021
- La décreue du taux moyen pourrait avoir atteint son maximum en 2022 en raison de la forte remontée du niveau général des taux d'intérêt. Cela sera toutefois compensé, lors des années suivantes, par la progressivité de l'amortissement des financements présentant à ce jour les taux d'intérêt les plus élevés.

Un emprunt nouveau d'un montant de 10 499 774,34 Euros est prévu au Budget Primitif de l'année 2024, afin de :

- Refinancer le prêt à taux variable « DEXIA » pour son capital restant dû après l'échéance du 1^{er} avril 2024 de 6 429 774,34 Euros
- Financer des travaux à effectuer sur les déchèteries pour 500 000 Euros
- Couvrir l'acquisition de locaux et la réalisation du site de compostage de déchets verts de Biot pour un montant de 3 570 000 Euros.

B- Durée de vie résiduelle :



Les Redevances de Financement du CPPP poursuivent leur décreue jusqu'à échéance en 2026. En parallèle, la réalisation d'emprunts bancaires dédiés aux déchèteries sur de longues durées, afin de lisser la répercussion de leurs échéances aux EPCI membres pour le compte desquels les travaux sont effectués, a eu pour effet d'augmenter en 2023 la durée de vie résiduelle moyenne des prêts en cours.

C- Opération intervenue en 2023 et perspectives :

Aucun emprunt nouveau n'a été souscrit au cours de l'exercice 2023, le financement des travaux de déconstruction et de reconstruction de la déchèterie d'Antibes, dédiée aux professionnels, ayant été assuré par la CASA au moyen d'une subvention d'investissement versée en une fois.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Enfin, s'il n'est pas prévu de souscrire un nouveau financement bancaire au titre de la compétence de traitement des déchets en 2024, et ce pour la dixième année consécutive, le Budget Primitif de l'année prévoit la réalisation d'un emprunt global de près de 10,5M€, dont la composition est indiquée ci-avant.

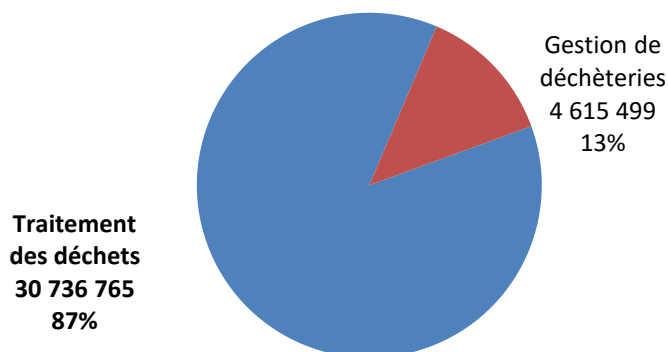
II- Répartition par compétence :

L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2022 a entériné les nouveaux statuts d'UNIVALOM qui permettent l'adhésion de ses membres à 3 compétences : le traitement des déchets (obligatoire), la gestion de déchèteries (optionnelle à la carte) et la gestion de réseaux de chaleur et de froid (optionnelle à la carte).

Le transfert à UNIVALOM des déchèteries des Communes de Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule (par la CAPL), Mouans-Sartoux (par la CAPG) et l'ensemble des équipements de la CASA, a notamment eu pour conséquence pour le Syndicat d'appréhender de façon globale les besoins de mise aux normes des différents sites.

Les études, notamment réalisées par un bureau d'études, ont permis de planifier plusieurs phases de travaux dont découlent, depuis 2015, des investissements que les établissements-membres adhérents à la compétence optionnelle ont décidé de financer par emprunt bancaire.

Il en résulte la répartition suivante de la dette par compétence :



L'exercice de la Compétence optionnelle de gestion des déchèteries étant relativement récente dans l'histoire du Syndicat, la dette inhérente à ce service public représente, de fait, un poids limité dans l'encours de dette syndical. Elle n'a en outre pas vocation à représenter une part significative au regard de l'enjeu financier qu'a représenté la modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique, financée partiellement par l'emprunt.

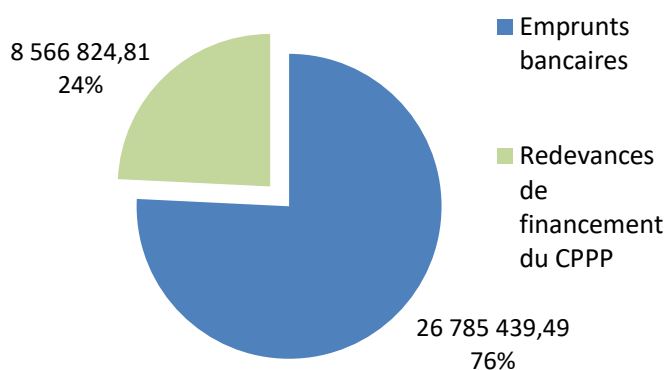
Elle devrait ainsi poursuivre une évolution modérée au fur et à mesure que l'harmonisation du niveau d'équipement des déchèteries et l'évolution de la vocation des sites sera réalisée, et en fonction du souhait des FPCI membres de financer les travaux correspondants par subventions en une fois, sans lissage. Cette stratégie des membres dépend largement des conditions de marché du financement des Collectivités

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

Locales, des niveaux de taux d'intérêt élevés incitant ces derniers à autofinancer la prise en charge des dépenses d'investissement les concernant.

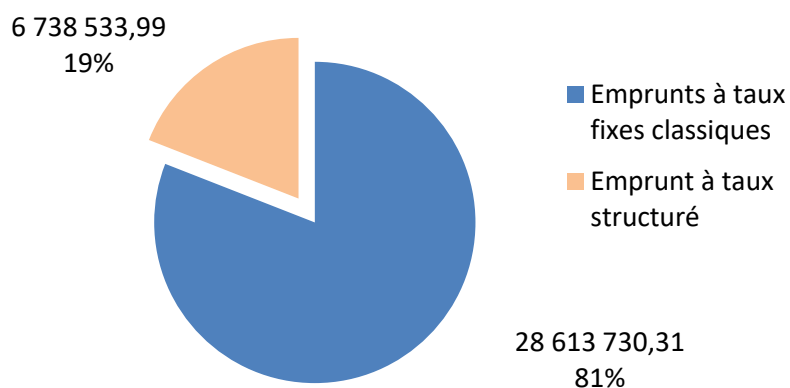
III- Répartition par nature :

La dette d'UNIVALOM recouvre d'une part des emprunts bancaires, et d'autre part le capital des Redevances de financement prévues au CPPP, dites « R1-2 » et « R1-2bis ». Leur volume est, en Euros et en proportions, le suivant :



IV- Répartition par type de risque :

La dette du Syndicat est caractérisée par une très forte lisibilité dans le temps. La totalité des emprunts et assimilés (redevances de financement du CPPP) sont à taux fixes classiques, à l'exception d'un prêt à taux structuré :



Il est à noter que ce prêt à taux structuré donnera lieu, le 1^{er} avril 2024, à une échéance d'intérêts calculée après désactivation de la barrière contractuelle. En effet, la remontée brutale des taux directeurs par les Banques Centrales en réponse à l'explosion de l'inflation au niveau mondial a occasionné un inversement de la courbe des taux, et donc une dégradation des indices sous-tendant la formule de calcul du taux applicable à l'échéance.

Accusé de réception en date du 05/04/2024
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Malgré cela, le fait que cet emprunt ait généré des échéances à un taux de 2,53%, soit le niveau en cas d'activation de la barrière qui est largement inférieur au taux moyen de la dette syndicale, a permis des économies budgétaires substantielles depuis son origine, et la désactivation de la barrière de taux en 2023 et 2024 ne fait qu'atténuer le montant global des économies réalisées par le Syndicat grâce à ce prêt. Toutefois, il sera prévu, au Budget Primitif de 2024, un refinancement de ce prêt afin de le transformer en un emprunt à taux fixe.

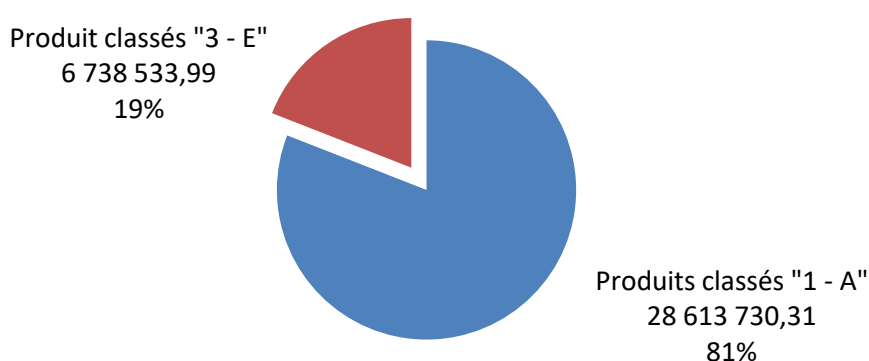
Enfin, il convient de préciser que la dette du Syndicat n'est pas liée à l'évolution d'instruments financiers concernant des devises, et ne fait pas l'objet de couvertures (ex : *swaps*).

V- Dette selon la Charte de Bonne Conduite (« Charte Gissler ») :

La Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés en fonction de deux critères :

- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé)
- La structure de la formule de calcul ; classement de « A » (risque faible) à « E » (risque élevé).

La Charte, annexée à la présente, permet de ventiler la dette d'UNIVALOM de la façon suivante :



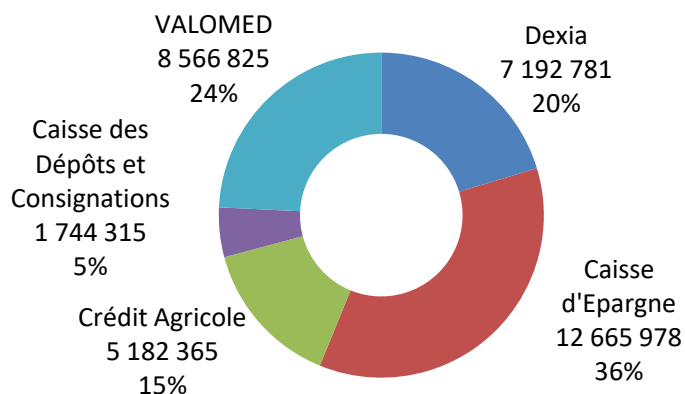
Il ressort de cette représentation graphique que la grande majorité des emprunts du Syndicat ne présente aucun risque de taux. L'emprunt structuré, dit « produit de pente », s'est comporté comme un taux fixe jusqu'en 2022 dans la mesure où, hormis 2 situations exceptionnelles, dont l'annonce de la mise en faillite de la banque d'affaires *Lehman Brothers* au cours de l'année 2008, la courbe des taux a toujours assuré un niveau de taux longs supérieur à celui des taux courts. Ainsi, le taux d'intérêt délivré par cet emprunt a, jusqu'à cette date, été de 2,53%, soit le niveau le plus bas que prévoit la formule de détermination prévue par le contrat. Il a donc permis de réaliser de substantielles économies de charges financières, à comparer à ce que ces dernières auraient été si un taux fixe classique, au niveau nettement supérieur à 2,53%, avait été souscrit en 2012.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

VI- Répartition par prêteur :

Dans le cadre du financement de ses investissements, UNIVALOM procède systématiquement à une large consultation bancaire afin de ne retenir que les offres les plus avantageuses économiquement pour lui.

Ce principe de mise en concurrence a permis au Syndicat de diversifier ses financements, qui se répartissent de la façon suivante, au 31 décembre 2023, parmi différents établissements de crédit :



Le caractère non récurrent des redevances de financement du CPPP implique une dilution de leur poids et, corrélativement, une augmentation progressive de celui représenté par les établissements financiers à l'origine des prêts bancaires dans la dette syndicale globale.

A l'intérieur de la catégorie des prêteurs établissements bancaires, il doit être noté que la part de Dexia décroît régulièrement, celui-ci n'existant plus sous sa forme originelle et n'effectuant de prêts nouveaux que dans le cas de refinancements d'emprunts en cours.

VII- Ligne de trésorerie :

UNIVALOM ayant décidé conjointement, avec les Communautés d'Agglomération adhérentes, la mise en place de conventions de prélèvement du coût facturé du traitement des déchets et de la gestion des déchèteries, il n'est plus nécessaire, pour le Syndicat, de recourir à une ligne de trésorerie.

Aucune mobilisation de fonds n'est donc intervenue au cours de l'exercice 2023, tel que mentionné l'état A1.1, correspondant à une des annexes réglementaires au Compte Administratif de 2023 prévues par l'Instruction Budgétaire et Comptable « M4 » applicable aux SPIC tels que ceux gérés par UNIVALOM.

Par ailleurs, et compte tenu de ces conventions permettant une gestion sereine de la situation de trésorerie du Syndicat, il n'est donc pas envisagé, par UNIVALOM, d'avoir recours à une nouvelle ligne de trésorerie

au cours de l'année 2023.

Accusé de réception en date du 05/04/2024
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

VIII- Perspectives d'évolution :

A- Année 2024 et suivantes :

Il est prévu, au titre des remboursements de capital des emprunts bancaires et redevances de financement du CPPP devant intervenir en 2024, une somme de **10 499 774,34 Euros**, ventilée de la façon suivante, également pour les années 2023 à 2026 :

- Redevances du CPPP :

Redevances	Nature des flux	2024	2025	2026
Redevance "R1" : (Avenants n°s2 et 4)	Capital	2 531 655	2 713 926	2 927 383
	Intérêts	358 172	233 987	79 782
Redevance "R1-bis" : (Avenant n°3)	Capital	122 091	130 793	140 973
	Intérêts	17 023	11 117	3 789
Redevance "R1-ter" : (Avenant n°14)	Capital	0	0	0
Redevance "R2" : - "PFexpl1" (Ann. 19 CPPP et Avenant n°13)		4 490 000 € par an (valeur juin 2006)		
- "PFexpl2" (Avenant n°11)		5 540 € par an (valeur juin 2013)		
- "PFexpl3" (Avenant n°14)		26 620 € par an (valeur juin 2016)		

Les dépenses découlant du Contrat de Partenariat Public Privé sont caractérisées par leur totale prévisibilité pour le Syndicat.

- Prêts bancaires :

Emprunts	Nature des flux	2024	2025	2026	2027	2028
	Capital	1 977 627	2 043 651	1 846 959	1 894 295	1 959 278
	Intérêts	885 671	814 763	744 340	678 809	611 328

Avec variation des ICNE en 2023

Accusé de réception
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception : 05/04/2024

S'agissant de l'année 2024, il est envisagé la réalisation d'un emprunt d'un montant de 10 499 774,34 Euros dont le détail est fourni au point I- A ci-avant.

Une consultation bancaire sera lancée le cas échéant auprès d'un nombre important d'établissements financiers dans le but de contractualiser le financement. Dans ce cadre, il a été sollicité des offres fondées sur les seuls index classiques (EURIBOR, ESTER, etc.), et il ne sera pas étudié de propositions comportant des structures complexes.

En revanche, les investissements liés à la compétence de traitement des déchets ne donneront pas lieu à un financement bancaire.

Ainsi, UNIVALOM s'est fixé pour objectif de poursuivre, lors de l'année 2024, le mouvement de désendettement amorcé depuis de nombreuses années. Plus précisément, l'évolution du besoin de financement sera la suivante :

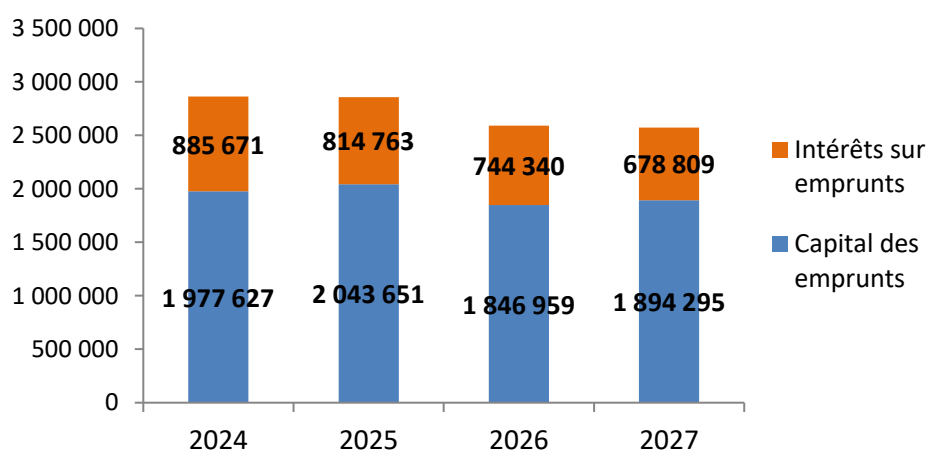
Flux	2022	2023 (e)	2024 (p)	Variation nette de 2022 à 2024
Emprunts nouveaux	1 025 000		4 070 000	-9 417 593
Refinancements			6 429 774	
Remboursements de capital	-4 616 526	-4 912 667	-4 983 400	
Emprunt quitté suite à refinancement			-6 429 774	

Enfin, la dette d'UNIVALOM étant caractérisée par un niveau de risque très limité, tenant notamment au fait qu'aucun taux d'intérêt d'emprunt n'est conditionné par les devises, il n'est aucun besoin d'envisager le recours à des opérations de couverture de taux ou de change.

B- Evolution à moyen terme :

1- Echéances de dette bancaire :

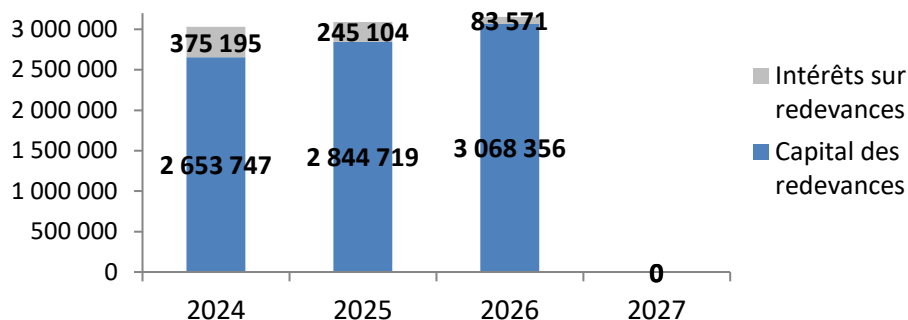
Les échéances « au fil de l'eau » de l'encours de dette sont, pour les années 2024 à 2027, les suivantes :



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

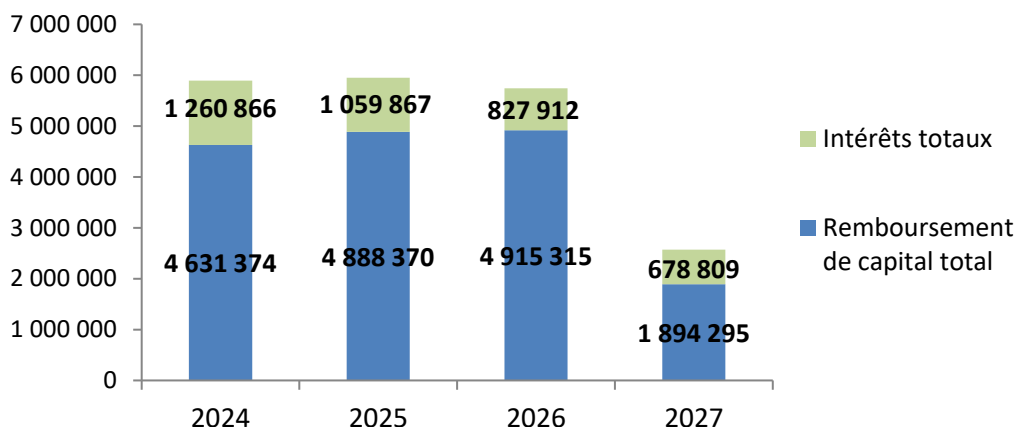
2- Echéances de redevances de financement du CPPP :

Les échéances des redevances de financement dites « R1-2 » et « R1-2bis » pour les années 2024 à 2027 sont les suivantes :



Les redevances de financement du CPPP sont caractérisées par une progressivité du remboursement de leur capital supérieure au taux d'intérêt. Il en résulte un amortissement plus rapide et, corrélativement, une diminution marquée des intérêts, même si cela induit une progression des échéances annuelles. L'échéance des redevances de financement interviendra en 2026 sans renouvellement avant terme.

3- Echéances globales :



Il peut donc être noté que la dette syndicale présente un profil de remboursement relativement linéaire, constituant par là un élément certain dans la planification et le pilotage financiers d'UNIVALOM. L'échéance des redevances de financement prévues au CPPP induira, toutes choses égales par ailleurs, une forte baisse des remboursements à compter de 2027.

Enfin, il convient de préciser que l'analyse de la dette syndicale à l'aune d'indicateurs tels que la capacité de désendettement n'est pas pertinente car, UNIVALOM étant caractérisé par le statut d'EPCI sans fiscalité propre gérant un SPIC, l'équilibre obligatoire imposé par la Loi (Article L.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) est assuré par ses Collectivités membres usagères dont les participations aux

coûts complets du service, dont le remboursement des emprunts et assimilés fait partie intégrante, représentent des dépenses obligatoires, ce qui confère à UNIVALOM une pérennité financière absolue.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception en préfecture : 03/04/2024

Ceci implique donc que la situation financière du Syndicat ne peut s'analyser grâce à des ratios inopérants dans son cas tels que la capacité de désendettement ou le niveau de dette par habitant, mais uniquement en termes de « coût du Service Public » géré.

IX- Autres éléments :

Il convient par ailleurs de souligner le fait que le Syndicat UNIVALOM n'a accordé aucune garantie d'emprunt à quelque tiers que ce soit au cours de l'année 2023 et des années précédentes, et qu'aucun projet de ce type n'est envisagé pour l'année 2024 et les années suivantes.

En revanche, il peut être précisé que, dans le cadre de la souscription d'un prêt d'un montant de 1 025 000 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2022, UNIVALOM a bénéficié, à la demande de la banque, d'une garantie d'emprunt octroyée par la CASA sur la totalité de la somme et de la durée du financement (cf. délibération du Bureau Communautaire n°BC.2021.181 modifiée par la délibération n°BC.2022.027).

Le Président du Syndicat UNIVALOM

Jean LEONETTI

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

ANNEXE

Charte Gissler

Tableaux des risques

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

	Structures
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

**IV — ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**

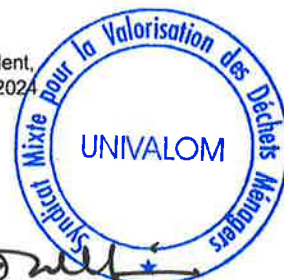
IV

Nombre de membres en exercice : 40
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 32
 VOTES :
 Pour : 32
 Contre : /
 Abstentions : /
 Date de convocation :
 Le 29 mars 2024




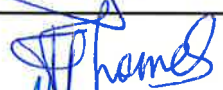
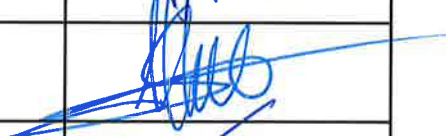
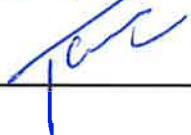
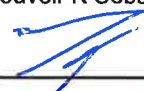

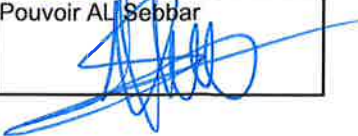
Présenté par le Président,
 A ANTIBES le 5 avril 2024

Le Président,

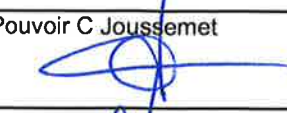




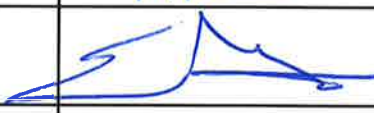
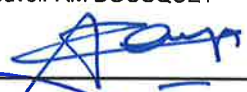

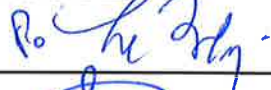


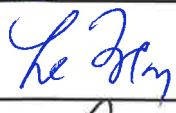
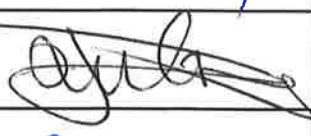


 Jean LEONETTI



Délibéré par le Comité syndical réuni en session le 5 avril 2024
 A ANTIBES, le 5 avril 2024
 Les membres du Comité syndical,

Hassan EL JAZOULI	
Anne-Marie BOUSQUET	
Khéra BADAOU	
Xavier WIIK	
Françoise THOMEL	
Anne Laure SEBBAR	
Joseph CESARO	
Emmanuel DELMOTTE	
Christophe FONCK	
Fabrice MORENON	Pouvoir K Sebastian 
Kevin SEBASTIAN	
	Pouvoir AL Sebbar 

Accuse de reception en prefecture
 006-210046076-20240405-2024-09-DE
 Date de téltransmission : 05/04/2024
 Date de réception : 05/04/2024
 Catherine ANZ

Jean Pierre DERMIT	Pouvoir C Joussemet 
Caroline JOUSSEMET	
François WYSZKOWSKI	
Philippe DELEAN	
Gilbert HUGUES	
Patrick PEIRETTI	
Bernard ALEND	
Christophe ULIVIERI	Pouvoir X Wllk 
Marc OCCELLI	
Françoise BRUNETEAUX	Pouvoir F. Thomel 
Emmanuel BLANC	
Denise LAURENT	
Marie Louise GOURDON	Pouvoir AM BOUSQUET 
Jean Marc DELIA	
Roland RAIBAUDI	Pouvoir D LEBLAY 
Arnaud PRIGENT	
Pierre CORPORANDY	Pouvoir A PRIGENT 
Daniel LEBLAY	
Gilbert TAULANE	
Marie Josée MERO	

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240405-2024-09-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture